

Le Fisc de Louhègn ou Louhène entre Fooz et Freloux

par JULES VANNÉRUS

Dans ses précieuses monographies toponymiques consacrées à la Hesbaye, M. J. HERBILLON a toujours, avec raison, insisté sur les rapports que l'on peut établir entre certains lieux dits significatifs et les origines gallo-romaines du territoire communal.

Parmi ces lieux dits, il en est un qui doit retenir toute notre attention, comme il a déjà attiré celle de notre collègue : c'est *Louhègn* ou *Louhène*, appellation d'une vaste campagne, aux confins de Fooz, Kemexhe, Freloux, Fexhe et Voroux-Goreux, à une douzaine de kilomètres à l'O.-N.-O. de Liège.

Dès 1930, M. HERBILLON le signalait déjà, dans sa *Toponymie de Fooz* (1), puis y revenait en 1937, dans celle de Kemexhe (2) ; ici, il émettait la supposition que le nom est sans doute celui de l'exploitant d'une villa gallo-romaine dont le doyen Ern. Fréson venait d'entreprendre la fouille, au sud de la route de Fooz à Fexhe, au lieu dit *è Pèl'Hô*, aux abords immédiats de Fooz ; là, les substructions de trois pièces avec hypocauste, indiquaient une

(1) P. 58, n° 293, et complément dans le t. X (1943) de la *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*, p. 507, n° 1780.

(2) *Top. de Kemexhe*, 1937, pp. 259 (n° 998) et 282-283.

villa d'importance, datée approximativement par la trouvaille d'un moyen bronze de Marc Aurèle (161-180).

En 1938, nouvelle mention, dans la *Toponymie de Freloux* (1), mais c'est surtout dans la *Toponymie de Fexhe-le-Haut-Clocher* (2) que M. HERBILLON souligne l'intérêt qui s'attache à notre toponyme : « il désigna tout d'abord le *fundus* gallo-romain et fut peut-être le nom primitif du village (et d'un *comitatus*?). »

En dehors des restes de la villa explorée dans la campagne d'*è Louhègn*, au lieu dit *Pèl'H6*, on a repéré d'autres vestiges de la même époque à 400 mètres de là, au lieu dit *al Copète de Sârt*, au nord de la route de Fexhe à Fooz : fondations de mur, débris de pavement bétonné, nombreux fragments de *tegulae*.

A signaler également deux *tumuli* : celui dit *al Tomballe*, cité en 331 au « paseal qui vat de Fouz à Frelouz », probablement au point de jonction des trois communes de Fexhe, Freloux et Fooz, à environ un kilomètre des deux villas, et la *Tombe di Novèye*, en bordure d'une chaussée romaine, sur le territoire de Momalle, au point de jonction des communes de Fexhe, Noville et Momalle ; on l'appelle *Tombe de Fexhe* en 1350.

Enfin, les avantages du territoire de la commune actuelle de Fexhe ressortent du fait qu'il était limité par deux chaussées romaines : à l'ouest, par celle de Tongres à Amay, dite *li tchâssiye* ou *li vète tchassiye*, et à l'est par la *Voye di Hu*, reliant Huy à Visé et à Maastricht ; de plus, fait remarquer M. HERBILLON, « la route de Freloux à Fooz, ancienne grand'route de Liège à Waremme, dite « Streal » formant au nord une partie de la limite entre Fexhe et Freloux, doit aussi remonter à l'époque gallo-

(1) N° 1164, p. 309.

(2) IX, 1938, pp. 317-319, 337 et 377 (n° 310), 1387bis et 1388 ; cf. t. X, p. 541.

romaine, puisqu'elle était bordée par le tumulus dit *La Tomballe*.

Enfin, en 1943, dans le tome X de la *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*, la notice *Voroux-Goreux* fournit encore à M. HERBILLON l'occasion de revenir sur le nom de *Louhègn*, qu'il déclare archaïque, remplacé aujourd'hui par *à Mâhé*, désignation d'un puits régulateur des eaux alimentaires de la ville de Liège.

La physionomie du nom actuel, *Louhègn* ou *Louhène*, est énigmatique ; aussi a-t-elle donné lieu à diverses interprétations. Avant de les signaler, dressons la liste des formes anciennes de notre toponyme :

Decima de Lohym, 1139.

Lohim, 1159.

Lohun, cartulaire de Saint-Laurent au British Museum.

En Lohin, 1325, 1331 ; *sur le comble et a le marlire de Lohin*, 1331.

Inter Fos et Frelous, in loco dicto en Lohin, 1345 ; en lieu condist *en Lohin*, 1350. *En Lohin*, 1439.

En Luhn, 1331, 1493, 1527.

Lonhin (à lire sans doute *Louhin*), 1350.

Louhin, 1350, 1357, 1360, 1533, 1548, 1593, 1611, 1650, 1707 ; *sur le thier en Louhin*, 1561.

En Loxhengnie, 1396.

En Luhnien, 1397.

E Lehin, XIV^e siècle.

Loxhy ou *Louxhinne*, 1405.

Louchins, vers 1450, 1550.

Louxhien, 1557 ; *Louxhin*, 1560, 1726 ; *Loxhin*, 1574.

Louchin, 1581.

En Louhinne, 1650.

En Ouhenne, 1761.

Lohin, Plan Popp (1).

Lohain, Atlas des chemins vicinaux.

Quelle interprétation peut-on donner du toponyme, en présence de semblable variété de graphies?

En 1937, dans son *Germanisches Volkserbe in Wallonien und Nordfrankreich* (I, pp. 76 et 628), FR. PETRI y voit un nom germanique, composé de *loh*, « bocage, bois », et de *heim*, comparable aux quatre *Lohheim* allemands relevés par FÖRSTEMANN et JELLINGHAUS, au *Lochem* cité en Gueldre en 1054 et à Lughem, dépendance de Merckem (Flandre occidentale), *Luughem* en 1624.

En 1938, H. DRAYE (2), se bornant à signaler l'explication de PETRI, ajoute que DE MAEYER voit dans notre toponyme un nom de *fundus*.

Mais dès l'année 1937, M. HERBILLON apportait une autre explication : le nom étant sans doute, pour lui, celui de l'exploitant de la villa gallo-romaine du lieu dit à *Pèl'Hô*, il en fait un dérivé en *-inu* du gentilice *Lucius* : **Lucinus* > *Louhin*, comme lat. **cocina* (classique, *coquina*) > *couhène* (cuisine). « Moins probable », ajoute-t-il, « est l'étymologie *loh* « bois » + *heim*, proposée par PETRI. Le lieu est parfois dit aussi à *Louhène*, mais l'explication par le wallon *ouhène* « usine » est exclue, le lieu dit se trouvant au centre d'une vaste campagne, où la seule habitation est le *mâhê* (puits régulateur) de Voroux, de construction récente. »

En 1938, autre critique de l'interprétation de PETRI : E. GAMILLSCHEG, loin d'y voir un nom en *-heim*, considère

(1) Cette liste repose avant tout sur les données fournies par les monographies de M. HERBILLON, *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*. III, *Foos* ; VII, *Kemexhe* ; VIII, *Freloux* ; IX, *Fexhe-le-Haut-Clocher* ; X, *Voroux-Goreux*. Cf. également, E. PONCELET, *Les Feudataires de la Principauté de Liège sous Englebert de la Marck*, 1949, pp. 114, 358, 359 et 673.

(2) *De Romaniseering van België in het Ontstaan van de Vlaamsch-Waalsche Taalgrens* (De Vlag, II, p. 15).

Louhène comme un *Lóhen* récemment romanisé (1) ; non convaincu par cette explication, M. HERBILLON, invoque, en 1943, les découvertes archéologiques pour corroborer son étymologie, *Lucius + inu-*.

L'année d'après, en 1944, c'est au tour de M. L. REMACLE d'examiner le cas de notre toponyme (2) : à propos de l'opinion de M. HERBILLON (le mot remonterait à **Lucinus*, il s'agirait donc du même *h* que dans *Jallehai*), réaffirmée malgré les interprétations de PETRI et de GAMILLSCHEG, il déclare : « l'hypothèse de M. Herbillon n'est pas tout à fait convaincante ; la tradition graphique du mot contient quatre formes avec *xh* (*Loxhengnie* 1396, *Louxhien* 1557, *Louxhin* deux fois 1560), groupe qui représente un autre *h* ; ne faudrait-il donc pas partir de **Luscinu*? »

Enfin, une autre hypothèse, encore, est suggérée en 1949 par M. CARNOY (3) : « M. Herbillon », note-t-il, « constatant que des villas romaines ont été trouvées aux environs, croit pouvoir remonter à **Lucina* <villa>, « habitation de *Lucius* ». C'est phonétiquement possible, mais il vaut mieux rattacher *Lohinne* à la série des noms de la région liégeoise renfermant le radical *louh*, *loh*, venant du germanique **luska*, « jonc, laîche », tels que *Leuchère* (à Flawinne), *Louhau* (à Cornesse), *Lonhienne* (à Forêt-Chaufontaine)(4), *Louxhe* (à Liers), etc. »

(1) *Germanische Siedlung in Belgien und Nordfrankreich*, § 101, p. 97, et § 54.

(2) *Les variations de l'h secondaire en Ardenne liégeoise. Le Problème de l'h en wallon*, p. 220.

(3) *Origines des noms des communes de Belgique*, II, p. 415, verbo *Lohinne*.

(4) Les graphies *Luhien* de 1397 et *Louhinne* de 1650 rendraient le rapprochement avec *Louhègn* très séduisant si nous ne devions pas retrouver *Lonhienne* en 1452 sous la forme *Lonhierne* ; cette mention (que je dois à l'obligeance de M. Herbillon, d'après M. YANS, *Pasicrisie des échevins de Liège*, II, p. 329) nous oblige à chercher ailleurs l'étymologie du nom. Il en est de même du *Lonheirne* cité en 1322 (*Cart. de Saint-Lambert*, III, 235).

Nous voilà donc en présence de cinq interprétations du toponyme *Louhègn(e)* ou *Louhèn* : trois par un terme germanique, *Loh-heim*, *Lóhen* récemment romanisé et **luska*, « jonc, laîche » ; deux par un nom gallo-romain, **Lucinus* (ou *Lucina* <*villa*>) et **Luscinu*.

De ces différentes interprétations, nous devons évidemment préférer celle qui, tout en tenant compte des exigences de la linguistique, peut se recommander d'arguments probants tirés de l'histoire de la localité.

Or, des cinq communes sur le territoire desquelles s'étend la campagne de *Louhègn*, c'est indubitablement Fexhe-le-Haut-Clocher qui, seul, peut se prévaloir d'une importance historique suffisamment notable pour pouvoir revendiquer la succession directe du *fundus*, du domaine gallo-romain dont M. HERBILLON avait placé le chef-lieu, le *caput*, dans la villa découverte dans la campagne d'è *Louhègn*.

Un premier indice de l'importance du rôle joué dans la région par Fexhe, au haut moyen âge, nous est fourni par l'étendue de sa paroisse primitive, telle que J. BRASSINNE l'a reconstituée, en 1900, dans sa suggestive étude sur *Les Paroisses de l'ancien Concile de Hozémont* (1).

Citée déjà en 1034, lorsque l'évêque Réginard en fit don à l'abbaye de Saint-Laurent de Liège, l'église de Fexhe (*Fehe*) était, certes, de fondation fort ancienne, à en juger par le nom de son patron, saint Martin, le grand évangéliste de la Gaule (mort à la fin du IV^e siècle). D'autre part, comme GRANDGAGNAGE l'a déjà souligné en 1854 (2), le nom de la localité, primitivement *Fiscus*, prouve que son territoire a appartenu au fisc royal ; Fexhe

(1) *Bull. Soc. d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. XII, pp. 241-284.

(2) *Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique Orientale*, p. 92.

doit son origine à « une villa qui se sera transformée, agrandie, suivant l'ordinaire, pour devenir le village ».

La circonscription de la paroisse primitive doit être celle de la villa même ; la reconstituer sera donc reconstituer du même coup l'ancien domaine.

Or, cette paroisse comprenait, en dehors du village même, les territoires de Velroux et de Fooz (érigés en paroisses vers 1270 et en 1289), de Freloux, de Noville (patron : saint Pierre), de Roloux, de Voroux-Goreux (paroisse depuis 1888) ; territoires auxquels il faut ajouter, semble-t-il bien, celui de Momalle, cité comme paroisse en 1182, mais qui ne devait pas encore avoir d'église en 1034. Au total, le territoire de huit paroisses actuelles, avec une superficie de 3.139 hectares, à en juger par celle des huit communes de nos jours (1) ; belle superficie, en vérité, si l'on tient compte de la densité de la population dans la fertile Hesbaye (2).

Deuxième indice de l'importance primitive de Fexhe : son nom même, représentant direct d'un *fiscus* carolingien, *Fèhe* en wallon, *Fècs* en français local. Écrit *Fehe* à partir de 1044, *Phehe* en 1254, *Fexhe* en 1357, *Feyxhe* en 1370, il connut deux déterminants : d'abord, « le Voué », *le Vuet* en 1254, *le Vowet* vers 1260, *le Voweit* en 1306, *Advocati* en 1357, ce qui s'explique par le fait que les seigneurs de la localité furent, dès avant le XIV^e siècle, titulaires de l'avouerie de Hesbaye : en 1131, déjà, est mentionné *Guigerus, advocatus de Fehe*, certainement le même que *Wigerus* qui, en 1125 et en 1126, tenait l'avouerie de

(1) Fexhe, 633 hectares ; Freloux, 172 ; Fooz, 288 ; Voroux-Goreux, 352 ; Velroux, 310 ; Roloux, 326 ; Noville, 392 ; Momalle, 666.

(2) Évidemment, on connaît des paroisses primitives plus étendues encore, mais c'est dans des régions beaucoup moins habitées : par exemple, celle de Bastogne (5.668 hectares) et, surtout, celle de Theux, telle que M. Brassinne l'a reconstituée (25.343 hectares !).

saint Lambert, désignation primitive de l'avouerie de Hesbaye (1) ; aussi M. HERBILLON a-t-il pu se demander si, avant d'avoir été cédé à l'avoué de saint Lambert, Fexhe n'a pas, avec Streel, appartenu « à la mense épiscopale, héritière du fisc royal ».

Le surnom de « le Voué » fut usité jusqu'au XVIII^e siècle, concurremment avec celui de « au Haut Clocher », qui apparaît en 1435 (*Fexhe à Ho Clockir*) et en 1439 (*F. à Haut Clockier*).

Cette possession de l'avouerie de la Hesbaye par les seigneurs de Fexhe constitue un troisième indice de l'importance — disons même : de la primauté — de la place occupée par cette terre parmi les domaines hesbignons. Il est intéressant, à ce point de vue, de parcourir le *Dénombrement des biens et revenus de la Haute Avouerie de Hesbaye au XIV^e siècle*, publié en 1941 par M. MAURICE YANS : le gros des fiefs tenus du *voveit de Hesbain* se groupait à Fexhe et dans ses environs immédiats.

Mais ce n'est pas tout : un dernier témoignage de l'importance de Fexhe au moyen âge nous est apporté par la numismatique ; en effet, la signification de *fiscus* qu'on reconnaît au nom de *Fexhe* nous autorise, ajoutée à d'autres indices, à attribuer à la localité un des derniers de Charles le Chauve (840-877) caractérisés, dans la légende, par les termes DE ou IN FISCO

En 1879, dans une notice intitulée *Le mot FISCVS sur les deniers de Charles le Chauve*, R. SERRURE s'était occupé de quatre pièces portant un nom d'atelier accompagné du terme FISCVS, « domaine » : *Leptinas, Lennis, Vendrnt* et *Curinio Fisco* ; il les attribua aux Estinnes-lez-Binche,

(1) ÉD. PONCELET a déjà signalé en 1932 (*L'avouerie de la Cité de Liège*, p. 5) que l'avoué de Saint-Lambert prit vers le milieu du XII^e siècle le titre d'avoué de Hesbaye.

à Lens en Hainaut, à Wandre près de Liège et à Curange dans le Limbourg.

Par la suite, il ajouta encore à la série deux pièces : l'une à la légende Λ ENCIANIS FISC, qu'on avait donnée successivement à Lens, à Valenciennes et à Enghien (1), mais qu'il revendiqua pour Ans-lez-Liège ; l'autre, à la légende HIN FISCO BASTONIA, sortie incontestablement d'un atelier établi à Bastogne.

En 1948, j'examinai à mon tour le problème posé par la mention de ce terme sur ces différentes pièces, en étudiant *Les Deniers de Charles le Chauve (840-877) aux légendes DE ou IN FISCO* (2). Ainsi me fut-il donné de confirmer l'attribution des deniers aux Estinnes et à Bastogne ; tout en attribuant les autres à l'un des trois Lens de la province de Liège (à Lens-Saint-Remy surtout) ; à Couvin (et non à Curange) ; à Vedrin-lez-Namur (et non à Wandre).

Par contre, le dernier des deniers en question, celui portant Λ ENCIANIS FISC, était resté pour moi une énigme complète.

En 1870, CHARVET, rendant compte de sa trouvaille à Glizy (près d'Amiens), avait cru pouvoir l'attribuer à Lens-en-Artois, en prenant l' Λ initial — un A sans trait horizontal — pour un *lambda*, ce qui donnait la lecture LAENCIANIS ; à juste titre, SERRURE rejeta cette attribution, de même que celles à Valenciennes (3), à Anzin

(1) Nous reviendrons plus loin sur ces attributions, erronées, à Valenciennes et à Enghien.

(2) *Revue Belge de Numismatique*, t. XCIV, 1948, pp. 77 à 100.

(3) L'identification avec Valenciennes était cependant tentante, puisqu'un diplôme du roi Charles du 8 janvier 843, et un autre, du roi Lothaire, du 26 janvier 860, sont tous deux donnés *Valentianus, regio palatio*, le second comportant donation, à Saint-Denis, d'un manse dépendant du *fisc* de Valenciennes. Seulement, il faudrait, pour pouvoir l'admettre, supposer que sur le denier la première syllabe manque : (VA)LAENCIANIS. Et puis — et surtout-

et à Anchin ; mais, en même temps, il commettait une autre erreur, en proposant Ans-lez-Liège, « berceau des Pépins ». Comme l'église d'Ans est placée sous le vocable de saint Martin, il rangeait à juste titre la localité parmi les plus anciennes de Belgique ; seulement, le nom marqué sur le denier, lu *Aencianis*, n'a pas le moindre rapport avec celui sous lequel Ans est cité dès 1085, *villa Ans*. L'hypothèse de SERRURE doit donc être abandonnée ; de même, celle traduisant *Aencianis* par Enghien, dont le nom est écrit *Adenghien* en 1092 et en 1117, *Adengen* en 1147 ; d'ailleurs, ce que nous connaissons des débuts d'Enghien ne nous permet pas d'y voir primitivement le chef-lieu d'un fisc carolingien.

Il en est tout autrement, nous l'avons vu, de Fexhe-le-Haut-Clocher, qui fut le siège d'un fisc très important. Importance telle qu'un vague souvenir, dénaturé, il est vrai, en subsistait encore au XII^e siècle : en 1139, Fooz, l'un des villages dépendant de la paroisse de Fexhe, est appelé *praedium quod dicitur Fode, in comitatu Lamminis*, tandis que la chronique de Saint-Laurent spécifie que ce *praedium* était sis *in comitatu de Lamins* (1). Ces mentions ont suggéré à M. HERBILLON une remarque très judicieuse : « le comté de Laminne (village près de Waremme) n'est pas connu (2), pas plus que la dépendance de Fooz par rapport à ce village ; « Lamins » ne serait-il pas une faute de copiste pour « Lohim » (*Louhègn*), qui peut avoir été

si l'on connaît des monnaies carolingiennes émises dans la localité, VALENTIANIS, certaines portent VALENCIANIS PORT, donc PORTUS et non FISCUS.

(1) HERBILLON, *Fexhe-le-Haut-Clocher*, p. 336, note 6.

(2) En 1857, GRANDGAGNAGE (*Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique Orientale*, p. 213) disait : « il y a un Lamine, en Hesbaie, mais je ne sache pas que ce lieu fût en aucun temps le siège d'un comté, ni qu'il se trouve dans les environs un endroit dont le nom puisse répondre à Fode. »

le nom primitif de Fexhe, siège d'un domaine royal et, peut-être, d'un *comitatus*? »

Bien qu'il puisse, à première vue, sembler audacieux de supposer l'existence d'un comté ayant pris son nom d'une localité tout à fait disparue de nos jours, je n'hésite pas à me rallier pleinement à la conjecture de M. HERBILLON. Ce qui m'y porte, c'est une constatation analogue faite, dans le Grand-Duché de Luxembourg, à Dalheim (au sud-est de Luxembourg) : là, seul, un lieu dit *Ritzig* rappelle, sur un plateau inhabité, le nom d'une station marquée par la Carte de Peutinger sur la route romaine de Metz à Trèves, *Ricciaco*. Seulement, on a trouvé à Dalheim même deux tessères, espèce de plaques-jetons en plomb, dont l'une porte R(I)CCIAC et l'autre RICC. Bien plus, dans la région même de Dalheim a existé au X^e siècle un *pagus* qui a emprunté son nom à *Ricciacus* et est mentionné comme suit dans trois chartes : en 936, *in pago Rizogohensi, in comitatu Ardenensi* ; en 962, *predium Dalahem nominatum* — c'est notre Dalheim — *quod est in Rezcensi pago, in comitatu Waldervinga, cui Egillolfus comes preesse videtur* ; en 963, *in pago Rizzigowi, cui Egylolfus comes preesse conspicitur* (1).

La vieille bourgade gallo-romaine, où furent, entre autres nombreuses trouvailles d'antiques, mises au jour, outre la monnaie gauloise *Germanus IndutilliF*, des consulaires et des impériales allant jusqu'à Valentinien III (425-455), jouissait donc encore au X^e siècle d'une notoriété assez grande pour pouvoir donner son nom à un territoire administratif, le *gau* de Ritzig, dépendant du comté d'Ardenne, puis de celui de Vaudrevange (ou Wallerfangen, en aval de Sarrelouis) (2).

(1) Voir à ce sujet J. VANNÉRUS, *Ricciacus et Caranusca*, dans *Publ. Sect. Hist. Lux.*, t. LXII, 1926, pp. 17 à 21.

(2) En 996, Dalheim est placé, non plus dans le *Rizzigow*, mais

Rien de plus plausible, donc, que d'admettre, avec M. HERBILLON, que *Louhène* a pu donner son nom, momentanément, à quelque *pagus* ou comté du haut moyen âge.

Et ainsi nous voilà, avec le denier de Charles le Chauve, mis en présence d'une nouvelle forme donnée au nom de notre *Louhène* ; forme où la première syllabe est assez troublante, à première vue, mais où la finale -CIANIS s'accorde fort bien avec *Loxhengnie* (1396), *Louxhinne* (1405), *Louxhien* (1557), *Louxhin* (1560 et 1726), *Loxhin* (1574), passant à *Lohin*, *Louhin*, *Louhinne*, *Louhègn-Louhène*.

A propos de la première syllabe, LEN, il est à noter que les légendes des monnaies mérovingiennes et carolingiennes déforment souvent les noms de lieu, au point de les rendre quelquefois méconnaissables. D'ailleurs, il y a peut-être eu, pour notre denier, quelque erreur de lecture ; je n'ai malheureusement pas pu me livrer à la vérification nécessaire, car le seul exemplaire connu de la pièce a été vendu en 1885, avec toute la collection numismatique de Gariel, sans que le compte rendu de la vente (1) nous en ait fait connaître l'acquéreur (pour 230 fr.).

Ajoutons encore, en ce qui concerne cette première syllabe, que le nom inscrit sur le denier révélerait, si la lecture LEN est correcte, une différence appréciable avec les *Lo*, *Lu* et *Lou* de la plupart des graphies de 1139 à 1726, mais qu'il se rapproche sensiblement de la forme *Lehin* du XIV^e siècle ; d'autre part, une correction, très acceptable paléographiquement, de la mention de la Chronique de Saint-Laurent pourrait transformer *Lamins* en *Lansins*,

bien *in pago Moselensi in comitatu Waldelevinga* (BEYER, *Mittelrh. Urkundenbuch*, I, 1860, p. 328) ; la localité avait donc, alors, perdu son rang de chef-lieu de *pagus*.

(1) SERRURE, *Les carolingiennes belges de la Collection Gariel*, dans *Bull. Mens. de Numism. et d'Archéologie*, IV, 1884-1885, pp. 149-164.

graphie qui rappellerait singulièrement le LENCIANIS du denier. Il n'en reste pas moins que le N de cette première syllabe fait difficulté pour rattacher *Louhègn* à LENCIANIS. Oserions-nous, dès lors, en invoquant la fantaisie avec laquelle les pièces mérovingiennes et carolingiennes reproduisent quelquefois les noms d'atelier, proposer de corriger ce N en V, ce qui donnerait LEVCIANIS et nous obligerait à modifier en *Lausins* la forme donnée par la Chronique de Saint-Laurent?

En tout état de cause, la grande variété constatée dans les graphies anciennes nous force à admettre que les habitants de la région n'avaient pas conservé une tradition bien sûre du nom primitif ; ce qui n'est pas fait pour faciliter la solution définitive du problème étymologique posé par notre toponyme. Aussi me vois-je forcé d'en laisser la recherche aux philologues dialectologues ; tout au plus, me bornerai-je à dire qu'une origine germanique me paraît bien peu probable dans l'espèce.

Quoi qu'il en soit, si le denier de Charles le Chauve ne vient pas mettre fin au débat, il nous fournit cependant la preuve que *Louhègn*, a dû être, au milieu du IX^e siècle, le chef-lieu du fisc de Fexhe, puisqu'on y a établi un atelier monétaire. La chose n'est point faite pour nous étonner : la situation de *Louhègn* se prêtait à merveille à semblable installation, non loin de la bifurcation des routes romaines d'Amay à Tongres et de Huy à Maastricht, au bord de l'ancienne route de Liège à Waremme. Ce n'est que plus tard, devons-nous croire, puisqu'il n'est mentionné qu'à partir de 1034, que Fexhe devint vraiment le centre du domaine, en même temps que le siège de l'église.

Mais une autre localité, encore, joua un rôle dans l'histoire de notre fisc : c'est Streel, actuellement dépendance de Fexhe, dépendance très modeste, car elle ne comprend qu'une grande ferme et quelques maisons. Et, cependant,

le hameau fut le siège d'une cour féodale, qui appartenait à l'avoué de Stavelot et relevait de la cour féodale de Liège : un relief du 10 février 1314, par Louis, avoué de Streel, concerne *villam de Strelles, cum justicia alta et bassa* (1).

D'ailleurs, l'histoire de Streel remonte bien plus haut : c'est là que nous pouvons placer la *Stratella villa* d'où est daté un diplôme de l'empereur Louis, du 29 juin 822, en faveur du monastère de Saint-Amand (2) ; et c'est la même localité que nous retrouvons le 13 avril 862, lors de la donation faite au monastère de Stavelot, par le roi Lothaire II, de biens sis *in pago Hasbaniensi, in villa nuncupante Hurione* (Horion), *cum adjacentiis Holonio* (Holloigne), *Grosso Rubro* (Goreux) et *Stradella* (Streel) (3).

Stratella et *Stradella* ont abouti à *Streel* par une évolution très régulière, qui se vérifie dans l'abondante série des graphies anciennes connues pour la localité ; nous n'en citerons que *Streles* en 1222, *Streiles* en 1238, *Strelles* en 1314, *Straeles* en 1330. Cette *Stratella*, « Petite Strata », n'est autre que l'ancienne route de Liège à Waremme, par Awans, Fooz et Freloux, appelée jadis *Streiaul* et que M. HERBILLON retrouve à Fooz, en 1331, *al Straieal* ; à Fexhe, en 1415, à *Streal*, *18 verges grandes joindant à dit Streal* (ici **stradellu*), et à Awans, en 1508, *en Straele* ou *Strael*.

Il est à remarquer, à propos de chemin, que sur sa carte

(1) HERBILLON, *Top. de Fexhe-le-Haut-Clocher*, pp. 325 et 388-389.

(2) CH. DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, 1865, p. 295 ; BÖHMER-MÜHLBACHER, n° 757.

(3) HALKIN et ROLAND, *Chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, I, 1909, p. 89, d'après un cartulaire du XIII^e siècle, avec la remarque : « ces trois localités furent de bonne heure distraites du domaine de Horion et des propriétés de Stavelot : déjà en 1034 l'évêque Réginard disposait de quatre manses à Goreux en faveur de l'abbaye de Saint-Laurent à Liège. »

de Fexhe et de Voroux-Goreux, M. HERBILLON donne le nom de *Voie de Streel* à un chemin qui passe au sud et contre la ferme dite *Cinse d'Goreu* se dirigeant vers Streel mais s'arrêtant à la *Hoyche Voie* (voie romaine de Huy à Maastricht). Ce nom semble bien attester l'importance de Streel autrefois, puisqu'avant d'atteindre ce hameau il passait à Fexhe, si bien qu'on s'attendrait plutôt à le voir dénommer *Voie de Fexhe*, d'autant plus qu'au delà de Fexhe, il s'appelle *Vi Vôye di Stréle* (1).

Dans l'ancien *fiscus*, donc, *Louhène* et Streel ont tenu une place importante, plus importante, même, semble-t-il bien, — au début, du moins — que Fexhe, cité plus tard qu'eux et qui ne dut sans doute prendre la prééminence que lorsque les seigneurs-avoués se furent installés dans le village même, dans le *chastial de Fexhe* (1350) ; cette maison forte fut sans doute érigée près de l'église et de son cimetière, sur la *Motte*, mentionnée en 1587 comme « ung cortil appelleit la *Motte* » et où, à en croire la tradition, fut signée en 1316 la Paix dite de *Fexhe*.

A côté des souvenirs du *fisc* primitif, peut également prendre place *Fooz*, de par son nom même, où, avec M. HERBILLON, nous pouvons voir un *fundus* = « domaine » : c'est ce que prouvent la mention, en 1139, du *praedium quod dicitur Fode* et le nom de *Fondoise Voie* (1364) ou *Fondeuse Voie* (1460), qui désignait, à Bierset, la route de Fooz (2).

Fiscus, *stratella*, *praedium-fundus*, autant d'appellations significatives, qui nous autorisent, avec l'existence du denier de Charles le Chauve, à ranger Fexhe-le-Haut-Clocher parmi les importants domaines carolingiens de notre pays.

(1) HERBILLON, *Top. de Fexhe-le-Haut-Clocher*, pp. 325 à 327 et 388-390.

(2) HERBILLON, *Top. de Voroux-Goreux*, p. 505.